

Trame Verte et Bleue

CONTEXTE

La commune de Pégomas possède un patrimoine écologique riche et diversifiée. La mise en place d'une trame verte et bleue, en identifiant un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, constitue un outil d'aménagement durable du territoire communal. La Trame verte et bleue porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

ENJEUX

L'enjeu est d'inscrire le projet communal, en cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA), au cœur d'une trame verte et bleue afin de préserver la richesse et la diversité biologique des milieux en place et de conserver les habitats des espèces rares, en pérennisant les sites faisant l'objet de protection mais également en créant et en préservant les corridors.

La trame verte et bleue identifie les principaux espaces à préserver et/ou à restaurer :

- les réservoirs de biodiversité identifiés,
- les corridors écologiques pour une mise en réseau des espaces

METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Pour la trame verte :
 - Réservoirs de biodiversité du SRCE PACA qui ont été ajustés par photo-interprétation (adaptations mineures sur certaines franges des réservoirs)
 - « Espaces de nature en ville », nature ordinaire numérisée par photo-interprétation à partir des boisements significatifs communaux qui permettent de relier des réservoirs de biodiversité terrestres identifiés par le SRCE PACA
- Pour la trame bleue
 - Espaces de mobilité des cours d'eau du SRCE PACA
 - Cours d'eau du SRCE PACA
 - Zones humides du Conservatoire d'espaces Naturels (CEN) PACA

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Les principes d'aménagement édictés en lien avec la trame vert et bleue sont :

- de préserver les réservoirs de biodiversité et de maintenir ou restaurer les corridors écologiques
- de limiter l'imperméabilisation des sols et les coupures écologiques
- de préserver la continuité des voies de déplacements (corridors) pour la faune et la flore

- de favoriser la perméabilité des clôtures
- de garantir la perméabilité du tissu urbain, la qualité paysagère et écologique des espaces urbanisés et du bâti
- de maintenir ou restaurer la perméabilité des sols en bordure des cours d'eau, ainsi que d'une végétation rivulaire significative.

ELEMENTS GRAPHIQUES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET SA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

La trame verte et bleue est une cartographie des espaces à préserver et à restaurer (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui s'inscrit en complément du règlement pour faciliter la mise en œuvre du projet de PLU.

Cf. CARTOGRAPHIE TRAME VERTE ET BLEUE